



Banque nationale suisse : prise de position du Conseil fédéral

La Présidente de la Confédération a reçu en décembre 2011 des informations de tiers concernant des activités boursières du Président de la Direction générale de la BNS, M. Philipp Hildebrand, et plus précisément d'opérations sur le marché des changes pendant l'année 2011. Il n'appartient pas à la Confédération de confirmer quelles personnes se sont manifestées. Le Conseil fédéral ne donne également pas de détails sur les informations livrées par ce tiers. Le Conseil fédéral n'est pas en possession de documents concernant les transactions de M. Hildebrand.

Suites à ces informations, la Présidente de la Confédération a réuni sur ce sujet une délégation ad hoc du Conseil fédéral. Informé personnellement de ces allégations, M. Hildebrand a spontanément proposé de donner accès à toutes ses relations bancaires. Le Conseil fédéral étant l'autorité de nomination de la direction générale de la BNS, la délégation a décidé, dans le respect de l'indépendance de la BNS et d'entente avec M. Hildebrand, de confier à MM. Kurt Grüter et Michel Huissoud, directeur et vice-directeur du Contrôle fédéral des finances, le mandat *ad personam* d'auditer tous les comptes bancaires de M. Hildebrand et des membres de sa famille et de déterminer si des transactions pouvaient poser problème eu égard à sa fonction. La révision n'a montré aucune opération susceptible de constituer une exploitation de la connaissance de faits confidentiels ou qui serait contraire aux règles de la BNS.

Le Conseil de la BNS est l'autorité de surveillance de la BNS. Dans cette fonction, le Conseil de la BNS a confié de son côté un audit externe à PricewaterhouseCoopers (PwC). Les conclusions de cet audit sont similaires et ont été communiquées par la BNS le 23 décembre 2011. Au vu de ces résultats, le Conseil de la BNS a clos son enquête.

Le Conseil fédéral a entendu M. Hildebrand et le Président du Conseil de la BNS M. Hansueli Raggenbass le 23 décembre 2011. Le sujet a été évoqué ensuite lors de la séance du Conseil fédéral du même jour. Le Conseil fédéral n'a aucune raison de douter de la validité des expertises faites. Il a renouvelé sa confiance à M. Hildebrand.

Lien vers l'audit de MM. Kurt Grüter et Michel Huissoud :

<http://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr&msg-id=42877>

Berne, le 4 janvier 2012